

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DE L'UTILISATION DES DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES 2020

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 décembre 2020 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice 2020	Montant résiduel au 31/12/2020
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	11 juin 2020	10 août 2022	500 000 euros	-	500 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS)	11 juin 2020	10 août 2022	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance: 15 000 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	11 juin 2020	10 août 2022	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 000 000 euros Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros (montants s'imputant sur le plafond placement privé)

Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	11 juin 2020	10 août 2022	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an  Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros  (montants s'imputant sur le plafond offre au public)	Néant	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 800 000 euros et limité à 20 % du capital par an  Montant nominal maximum des titres de créance : 15 000 000 euros  (montants s'imputant sur le plafond offre au public)
Autorisation d'augmenter le montant des émissions	11 juin 2020	10 août 2022	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	-	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur des adhérents d'un PEE	11 juin 2020	10 août 2022	20 000 euros	-	20 000 euros
Autorisation à donner au Conseil en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	14 juin 2018	13 août 2021	300 000 actions d'1 € de valeur nominale <sup>(1)</sup>		267 308 actions d'1 € de valeur nominale <sup>(1)</sup>
Autorisation à donner au Conseil en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ ou certains mandataires sociaux	13 juin 2019	12 août 2022	300 000 actions d'1 € de valeur nominale <sup>(1)</sup>	32 692 actions d'1 € de valeur nominale	267 308 actions d'1 € de valeur nominale <sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup> Plafonds communs

Il est précisé qu'une attribution gratuite d'actions a été effectuée par le Conseil du 10 février 2020 sur le fondement de cette autorisation, à hauteur de 28 000 actions de performance au profit de 20 salariés régies par le Plan 2020-1, d'une part, et de 4 692 actions régies par le Plan 2020-2 au profit de 34 salariés, d'autre part.

Il est également précisé que les autres délégations en vigueur au cours de l'exercice 2020 qui ont expiré le 12 décembre 2020 n'ont pas été utilisées (délégation d'augmentation de capital au profit de catégories de personnes, délégation en vue d'émettre des BSA, BSAANE, BSAAR et délégation en vue d'émettre des BSPCE).